Cahier des charges / Appel à propositions pour la formation de demandeurs d'emploi en POE collective

Date: 7 juillet 2017

Rédacteur: AGEFOS PME Normandie

Sommaire

1. Présentation d'AGEFOS PME 3
2. Le contexte et les enjeux 3
3. Description de la prestation attendue 4
4. Contenu de la proposition 13
5. Engagements du prestataire 14
6. Procédure de l'appel à propositions 15
7. Contractualisation 16

1. Présentation d'AGEFOS PME/Présentation de la Branche professionnelle

Le Fonds d'Assurance Formation, AGEFOS PME est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) avec un agrément unique et national délivré par l'Etat par arrêté du 24 janvier 1973 modifié pour la dernière fois par arrêté du 16 décembre 2016. Il est également habilité à collecter la taxe d'apprentissage par arrêté du 23 novembre 2015 modifié par arrêté du 22 décembre 216.

Il est régi par un accord constitutif, des statuts nationaux et régionaux. Conclu le 6 juillet 1972 et modifié en dernier lieu le 6 janvier 2015, l'accord constitutif d'AGEFOS PME a été signé entre la CGPME d'une part, et la CFDT, le CFE-CGC, la CFTC, la CGT et CGT-FO d'autre part.
AGEFOS PME a été habilité OCTA par arrêté du 4 juin 2016.

AGEFOS PME est le premier gestionnaire privé de fonds pour la formation professionnelle et compte aujourd'hui 13 associations territoriales réparties en métropole ainsi que dans les DOM, et d'un Siège National.

Le réseau AGEFOS PME, implanté sur l'ensemble du territoire, exerce et développe, depuis 1972, ses missions et services au plus près des entreprises.

Le réseau AGEFOS PME propose également un service particulier aux branches professionnelles (51 branches adhérentes), groupes ou grandes entreprises nationales qui souhaitent mettre en œuvre une politique de formation commune aux entreprises qui leur sont rattachées.

2. Le contexte et les enjeux

Dans le cadre du plan 500 000 reconduit pour 2017, l'AGEFOS PME s'engage aux cotés des Pouvoirs Publics pour accompagner un nombre significatif de demandeurs d'emploi notamment au moyen de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), objet du présent dossier.

Dans ce contexte, les enjeux sont les suivants :

- proposer une solution formative adaptée, de proximité et de qualité, pour répondre aux besoins recensés sur le territoire normand,
- faciliter l'accès au marché du travail des personnes en recherche d'emploi.

3. Description de la prestation attendue

numéro lot	intitulé	territoire	secteurs d'activité visés	objectifs de la formation	contenu	durée	mois de démarrage action	public	Nbre bénéficiaires
LOT 1	**ADVF**	Rouen	aide à domicile	Se former et se qualifier au métier d'Assistant(e) De Vie aux Familles	Entretenir le logement et le linge d'un particulier. Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.	400 h	septembre	Demandeur d'emploi et avoir un projet d'emploi validé en tant qu'aide à domicile.	15
LOT 2	**ADVF**	Le Havre	aide à domicile	Se former et se qualifier au métier d'Assistant(e) De Vie aux Familles	Entretenir le logement et le linge d'un particulier. Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.	400 h	septembre	Demandeur d'emploi et avoir un projet d'emploi validé en tant qu'aide à domicile.	15
LOT 3	**ADVF**	Rouen	aide à domicile	Se former et se qualifier au métier d'Assistant(e) De Vie aux Familles	Entretenir le logement et le linge d'un particulier. Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.	400 h	décembre	Demandeur d'emploi et avoir un projet d'emploi validé en tant qu'aide à domicile.	15
LOT 4	**AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX**	Flers	IAE / Coorace	Acquérir ou consolider des techniques professionnelles nécessaires en vue d'exercer des postes d'agent d'entretien des locaux	Maitriser les différentes techniques de nettoyage : • entretien manuel • entretien mécanisé (mono brosse, auto laveuse) • Connaissance des produits d'entretien • Nettoyage des vitres Respect de la réglementation en matière de sécurité et de risque pour l'environnement et l'usager. Module spécifique PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique). Module relation et communication client, transmission d'informations.	210 h	second semestre 2017	Demandeurs d'emploi en insertion ayant déjà effectuées des missions d'entretien.	12

numéro lot	intitulé	territoire	secteurs d'activité visés	objectifs de la formation	contenu	durée	mois de démarrage action	public	Nbre bénéficiaires
LOT 5	**GARDIEN D'IMMEUBLE**	Caen	IAE / Coorace	1/ Recevoir et informer les usagers ou les locataires, entretenir des échanges positifs et gérer des situations conflictuelles ; 2/ Assurer, garder, veiller au maintien en état de propreté et de bon fonctionnement des immeubles à usage d'habitation ; 3/ Effectuer des tâches administratives.	• Préparation initiale à l'habilitation électrique BS. • Les demandes d'intervention technique et l'entretien avec le locataire. • Sécurité et surveillance du patrimoine. • Le bâti et les équipements communs et privatifs. • Adopter une posture de médiateur pour une meilleure gestion des conflits avec les locataires. • Rédiger efficacement les écrits professionnels. • La communication au quotidien avec les locataires.	280 h	second semestre 2017	Demandeurs d'emploi ayant validé leur projet professionnel (passage de tests simples, réalisation d'une enquête métier)	10
LOT 6	**DIGITELLES**	Lisieux	tous secteurs	Maîtriser l'outil numérique et initier un changement de représentation des métiers liées au numérique.	• Connaissance et maîtrise des logiciels de bureautique et d'accès à Internet. • Préparation et certification par le PCIE (PCIE Passeport de compétences informatiques européen, standard mondial de la validation des compétences de base en informatique), B2i ou TOSA. • Module sur l'identité numérique et l'e-réputation (présence sur les réseaux sociaux, communication numérique conversationnelle…). • Remise à niveau en expression écrite et en raisonnement mathématique.	400 h	octobre	Femmes demandeuses d'emploi, tous niveaux, déclarant avoir besoins d'aide dans l'utilisation des outils informatiques	12

numéro lot	intitulé	territoire	secteurs d'activité visés	objectifs de la formation	contenu	durée	mois de démarrage action	public	Nbre bénéficiaires
LOT 7	**PROFESSIONNALISATION DES CADRES**	Caen	tous secteurs	Professionnaliser les cadres inscrits à Pôle Emploi, actualiser les fondamentaux liés aux évolutions des postes de l'encadrement en perspective d'adaptation aux besoins des PME.	• Cartographie des compétences et bilan des TRE mobilisées. • Développement et élargissement des compétences. • Management transverse. • Modalités du travail en mode projet. • Culture numérique. • Connaissance de l'environnement socio-économique des TPE/PME.	315 h	octobre	Cadres expérimentés ou non ayant besoin d'être remobilisés et de bénéficier d'une dynamique de groupe	15

Eléments de cadrage du dispositif POEC :

- Durée de formation maximale de 400 heures
- Période en entreprise possible avec une durée maximale d'un tiers de la durée totale de la POEC (non financée)

4. Contenu de la proposition

L'offre du prestataire doit impérativement inclure les points suivants :

4.1. Présentation du prestataire de formation

- raison sociale
- SIRET
- numéro de déclaration d'activité
- effectif salarié de la structure
- secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité

4.2. Contexte et objectifs généraux de la prestation de formation

Le prestataire précise sa compréhension des attendus de la formation (notamment en termes d'enjeux et d'opportunité) et sa conception de la prestation demandée (conseil ou accompagnement ou formation ou autre)

4.3. Déroulement de la prestation de formation

Le document remis précise pour chacune des actions :

- le découpage de la formation (thème traité, durée approximative…)
- les méthodes et moyens pédagogiques utilisés
- les prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation
- les modalités d'évaluation de la formation

4.4. Moyens humains

Le prestataire présente dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet :

- nom, qualification et expérience de(s) intervenants. Ces informations seront complétées par la production d'un CV individuel détaillant les qualifications, compétences et expérience de l'intervenant.

4.5. Références du prestataire

Le prestataire présente des références significatives d'actions conduites dans le domaine de formation concerné /la typologie de public visé ou autre … à préciser.

4.6. Offre financière

Le prestataire indique de manière précise le prix en euros hors taxe de la prestation. Ce coût inclut l'ensemble des frais engagés (coût d'animation, d'évaluation, supports de formation) pour la mise en œuvre de la prestation.

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition.
Il se positionnera soit sur une tarification pour un accompagnement individuel, soit sur une tarification sur un accompagnement collectif, soit sur les deux.
Le prix de la prestation est à indiquer en Euros hors taxe. Il inclut toutes les charges qui peuvent incomber au prestataire (frais d'ingénierie, coût pédagogique, frais de formateur…).

Proposition financière pour un accompagnement individualisé des candidats :

Intitulé du module de formation	Durée en heures	Dont nombre d'heures en présentiel	Dont nombre d'heures en e-learning	Entrée / Sortie permanentes (oui / non)	Coût horaire HT par stagiaire	Coût total HT par stagiaire

5. Engagements du prestataire de formation

Respect de la qualité des actions de formation

Le décret n°2015-790 du 30/06/2015 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue fixe les critères qui devront être contrôlés par l'OPCA dans le cadre de ses achats de formation.

A ce titre, l'organisme de formation s'engage à respecter la charte qualité AGEFOS PME (disponible sur www.agefos-pme.com). A ce titre, l'organisme de formation s'engage à déposer dans le DATA DOCK tous les éléments permettant à l'OPCA de vérifier les six critères du décret :

1. l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
2. l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
3. l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
4. la qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
5. les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
6. la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

De plus, AGEFOS PME s'assurera du respect de la réglementation en vigueur en matière de formation professionnelle continue portant sur :

- l'établissement d'un règlement intérieur ;
- les conditions de réalisation d'une action de formation (programme de formation avec mention des prérequis, moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement, moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats) ;
- les documents à remettre aux stagiaires avant l'entrée en formation ;
- et la garantie de la protection des libertés individuelles (toute information demandée à un stagiaire doit avoir un lien direct et nécessaire avec l'action de formation).

Ces différents éléments seront précisés à l'organisme de formation dès notification de sa sélection dans le cadre du présent appel à propositions.

6. Procédure de l'appel à propositions

6.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées :

par e-mail à :	**et par courrier (en 2 exemplaires) à :**
cbrands@agefos-pme.com et mdenis@agefos-pme.com	AGEFOS PME – service R&D 8 rue d'Atalante BP 10268 14209 Hérouville St Clair

Au plus tard le 8 septembre 2017 à 12h00.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société. L'offre et les prix proposés doivent être écrits très lisiblement.

6.2. Sélection du prestataire

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

a/ Etapes et calendrier de sélection

Période / échéance	Etape
10 juillet 2017	Lancement de l'appel à propositions : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels d'offres sur le site Internet www.agefos-pme.com
8 septembre 2017 à 12h00	Date limite de réception des propositions
11 septembre 2017	Instruction des réponses recevables
13 septembre 2017	Commission de sélection : la commission est composée de techniciens et des partenaires sociaux représentants de l'OPCA.
18 septembre 2017	Notification de la décision

b/ Critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

Critères	Notation	Coefficient
Pertinence de la réponse - Compréhension du contexte et de la problématique, des enjeux, des objectifs et du contenu du projet	Sur 3	3
Qualification du formateur et expérience en lien avec la thématique concernée	Sur 3	3
Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement	Sur 3	2
Capacité à intervenir sur le territoire demandé / ancrage territorial	Sur 3	3
Egalité professionnelle	Sur 3	3
Propositions d'amélioration éventuellement formulées	Sur 3	1
Proposition financière	Sur 3	1

La sélection du ou des prestataires sera réalisée par un comité interne à l'AGEFOS PME.

AGEFOS PME se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues et s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

AGEFOS PME se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

AGEFOS PME n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation).

7. Contractualisation

A l'issue de la désignation du prestataire en charge du projet, une convention sera signée entre le prestataire et l'AGEFOS PME.

Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par nos services.